



Les familles qui ne fourniront pas les renseignements nécessaires nous permettant de connaître leur quotient familial seront assujetties au tarif le plus élevé sans rappel possible après régularisation.

\* Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et demande à bénéficier de la tarification sociale à la cantine scolaire.

Ou

\* Je ne souhaite pas fournir mon quotient familial CAF et je suis informé que, dans ce cas, le tarif de la cantine qui me sera appliqué sera le plus élevé.

\*Cocher la case selon votre souhait

Date :

Signature(s)

---

(Partie réservé à la mairie)

Tarif applicable compte tenu des éléments déclarés =

Observations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Saint-Maugan dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour **déterminer les tarifs de la cantine scolaire applicables à chacune des familles**. La base légale du traitement est **la mission d'intérêt public**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents** de la commune.

La fiche est conservée 2 ans puis détruite.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Saint-Maugan, 14 rue du Morbihan 35750 Saint-Maugan. mairie.saint-maugan@wanadoo.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.